

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 17/2024

Objet : réglementation de la circulation – travaux sur voie ferrée

Le Maire de la commune de FRESSIES

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de **l'entreprise l'entreprise S.T.S.M – 1 rue Achille Andris – 59490 SOMAIN - représentée par Monsieur René MARTIN**

pour effectuer des « **TRAVAUX SUR LA VOIE FERRÉE** »

Vu l'arrêté n°014/2024 du 8 avril 2024

Considérant que les travaux ne sont pas terminés,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

ARTICLE 1

L'arrêté précité est prolongé jusqu'au 3 mai 2024 inclus.

ARTICLE 2

Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables.

ARTICLE 3

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux ou de la manifestation par le pétitionnaire chargé du chantier.

ARTICLE 4

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie d'IWUY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait le 19 avril 2024

Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Publié sur le site internet communal le 19 avril 2024